



Se prémunir contre les risques professionnels :

Réduire les risques

Prévenir certains risques permet d'éviter un sinistre ou d'en réduire l'ampleur.

> L'incendie

- Affichez les consignes de sécurité : plans de sauvegarde, conseils et n° d'appel.
- Planifiez des exercices d'évacuation rapide du personnel.
- Faites un contrôle régulier du respect des consignes de sécurité (dégagement des aires de circulation, rangement et nettoyage des locaux, poubelles et bennes, en les tenant à distance les unes des autres pour éviter toute propagation du feu).
- Séparez les produits dangereux des autres (prévoir un local séparé). Ne mettez pas en présence des liquides inflammables et des produits toxiques.
- Equipez vos locaux d'extincteurs adaptés à vos risques (à chaque type de feu correspond un type d'extincteur : poudre, eau, avec ou sans additif...) en vous référant au minimum au Code du Travail, ou mieux à la règle R4 des assureurs. Entraînez votre personnel à leur utilisation.
- Les installations électriques vieillissent (oxydation, corrosion, vibrations, desserrage, chocs...) Faites-les contrôler périodiquement par un professionnel (cette mesure est obligatoire si vous avez des salariés).

> Les causes d'incendie

30% sont d'origine humaine : imprudence ou malveillance.
20% proviennent d'un incident électrique.
10% sont issus d'un problème de chauffage.

> Installations frigorifiques

- Vérifiez la date de péremption des produits ainsi que le bon fonctionnement de vos appareils de réfrigération.

> Le dégâts des eaux

- Contrôlez régulièrement l'état des conduites de distribution et d'évacuation d'eau et des appareils à effet d'eau.
- Vérifiez la qualité et la résistance des emballages des produits liquides sur les lieux de stockage.
- Installez toujours à 8 cm (la hauteur d'une palette) du sol minimum les produits sensibles à l'eau. Beaucoup d'assureurs recommandent, voire exigent, un tel mode de stockage.

> Les cambriolages

- Exposé au vol, prévoyez des protections mécaniques (grille, rideau métallique, volets de bois) et un système d'alarme fiable réalisé par un professionnel avec du matériel certifié NFA2P, dont vous vérifierez régulièrement la mise en place et le fonctionnement.
- Conservez tous les documents importants en double et hors du site, y compris les sauvegardes périodiques des données informatiques, et établissez chaque mois une situation comptable.
- N'hésitez pas à réévaluer et expertiser régulièrement vos biens, pour permettre une juste estimation de ceux-ci et éviter ainsi toute contestation en cas de sinistre. Pour une expertise, demandez conseil à votre Agent Général.